

Conseil Municipal du 31 Janvier 2018

Excusée : Béatrice BEAUDOUIN

Secrétaire : Olivier NOBIRON

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 19 décembre n'ayant fait l'objet d'aucune observation est adopté à l'unanimité

1 - TRAVAUX

- . Les points d'éclairage accidentés (parking de l'école, Hameau du Chais, rue des Sables et rond-point du Vigneau) vont être remplacés très prochainement par des mâts équipés de lampes LED
- . Le programme d'éclairage public 2018 comprenant le remplacement des points lumineux du Village des Ors, celui de l'entrée de l'allée des Charmes et ceux de l'espace de loisirs est chiffré par le SYDEV à 20 000 €. Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention correspondante.
- . La numérotation des écarts et lieux-dits comportant plusieurs foyers est une obligation. Par ailleurs, il s'avère nécessaire de reprendre la numérotation de certaines rues (Capitaine de Mazenod, Pascal Bourmaud, Moulin) ou secteurs (Hameau du Chais, cour du Grand Logis) en attribuant des numéros aux terrains susceptibles d'être bâtis après divisions des parcelles.
- . Le nom d'impasse du Pâtis est donné à l'impasse Saint François pour clarifier la numérotation existante et prendre en compte la division de la propriété MARTINEAU en plusieurs lots.
- . La numérotation du Hameau du Chais va être revue en créant une voie principale dénommée rue du Chais et deux impasses baptisées Allée des Cépages et Allée du Vignoble.

2 - URBANISME

- . Les bâtiments d'activités de la famille LHOMMEAU entre centre bourg devant être libérés dans un futur proche, il a été demandé à l'Etablissement Public Foncier (EPF) d'intervenir pour faire l'acquisition des bâtiments et des abords qui font l'objet d'orientations d'aménagement au PLU. Plusieurs scénarios d'intervention ont été proposés à l'EPF, l'objectif recherché étant de démolir ces bâtiments pour réaliser un projet à usage d'habitation.
- . Sur demande de la DDTM, le Syndicat Mixte des Marais est missionné pour réaliser sous couvert du SAGE Vie et Jaunay la cartographie des cours d'eau. Une commission devant être constituée à cet effet, sont désignés pour y siéger, outre le Maire :
 - Loïc MARTINEAU au titre d' élu référent
 - Isabelle DURANTEAU déléguée au Syndicat Mixte des Marais
 - Johann NOBIRON, représentant la profession agricole
 - Pierre DURANTEAU, représentant une association de pêche.

3 - AFFAIRES DIVERSES

- . Le jury régional des villes et villages fleuris doit passer en juillet pour évaluer le classement de la Commune. Il est décidé de ne pas faire de frais spécifiques dans la perspective de cette visite et de réactualiser simplement le dossier qui avait monté en 2016.
- . Le cabinet KPMG a présenté lors du dernier bureau communautaire un diaporama dans la perspective de la fédération des 14 communes du canton en une seule et même commune nouvelle, scénario peu envisageable. Le cabinet a prévu de présenter cet audit à toutes les communes. Il a été proposé pour ce faire la date du 20 février. En attendant confirmation de ce rendez-vous, il est décidé de transmettre le diaporama à tous les conseillers municipaux pour qu'ils en prennent connaissance

Fait à LANDEVIEILLE le 1^{er} février 2018

Le Maire

Lionel CHAILLOT